



Nos réf. : CRAT/17/AV.257

Le 08 juin 2017

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/AV52 dit « Bâtiment agricole-atelier communal » à MUSSON

Brève description du projet

Projet:

Démolition du hangar et réaménagement du site en vue

d'y construire une "maison rurale" polyvalente et

intergénérationnelle

Localisation:

place Abbé Goffinet

Situation au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :

09 mai 2017

<u>Référence légale</u>:

Article 169 du CWATUP

Portée de l'avis :

projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager



AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/AV52 dit « Bâtiment agricole - atelier communal » à MUSSON.

Au vu de l'état du site, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pour la CRAT,

ierre GOVAERTS, Président

Réf. : CRAT/17/AV.257